AIR FRANCE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
ET AFFAIRES SOCIALES
Ressources Humaines Personnel Navigant

Le Directeur

UNSA
SNPNC
SNGAF CFTC
FO
CFDT
UNAC
UGICT CGT
SUD AERIEN

N. Réf . : DP.GU n° 08.060/MS.rm
Tél. : 01.41.56.62.57

Roissy, le 22 mai 2008

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, pour information le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre des nouvelles dispositions en matière de règles d'utilisation et de rémunération de l'Accord Collectif PNC 2008-2013 signé le 20 mai 2008.

En ce qui concerne le calendrier des négociations et groupes de travail à venir, je vous confirme le planning:

- **au mois de juin**

  1) réunions de négociation pour :

     - la révision de l'accord de prévoyance de 97, en vue d'acter la suppression de la limitation pour pouvoir bénéficier de la prestation versée au titre du contrat Perte de licence pour inaptitude définitive,
     - la révision du protocole PNC étrangers,
     - le C.E.T.

  2) groupes de travail sur :

     - la cessation d'activité avec un objectif de finalisation fin décembre 2008
     - l'organisation d'un « temps partiel mensuel »

- **dans un deuxième temps après l'été**,

     - formation professionnelle,
     - santé, sécurité au travail,
     - ventes à bord
     - processus « chaises roulantes »

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Martine SELEZNEFF

45, rue de Paris F-95747 Roissy CDG cedex Tél. : +33 (0)1 41 56 78 00
société Air France, société anonyme au capital de 1 901 231 625 Euros,
420 495 178 RCS Bobigny
Siège social : 45, rue de Paris 95747 Roissy CDG cedex
www.airfrance.com

ACCORD PNC 2008-2013
CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE - REGLES D'UTILISATION
LONG-COURRIER

Applicable a/c	Réf. Accord PNC	Thèmes	Commentaires
juin-08	§F 3	Courrier Moyen Trajet : réengagement J+2 06H00	Départ de rotation en juin
juin-08	§F 3 + tableau RPC 3.4	Courrier Long Trajet : réengagement J+3 06h00	Départ de rotation en juin
juin-08	§F 3.2.1.3	cas particulier LHRLAX en W de 09 ON : réengagement J+5 06h00	Départ de rotation en juin
juin-08	§F 3.2.1.4	Densité > 6.5 et < 6.9 vol ouvert en 2ON : réengagement J+4 06h00	Escale concernée en juin 2008 : PHC
juin-08	§F 3.2.1.4	Densité entre 6.5 et < 6.9 au titre des nouvelles escales : réengagement J+1 06H00 à l'issue du RPC, et 1er jour RPC non recouvert	Pas d'escale concernée en juin 2008. Prévu : SEA en oct. 2008
juin-08	§F 3.2.1.4	Pas plus d'1 rotation de densité > 6.5 par PNC sur 2 mois	
juin-08	§F 3.3.3,a (tableau)	si TV > 10H30 et méridien > 7E : temps d'arret 48h	
juin-08	§F 3.4	2 nuits de vol > 10h et temps arrêt < 48h dt 1 nuit : réengagement J+3 14h00	
juin-08	§F 3.4	2 nuits de vol consécutives et temps d'arrêt < 24h : réengagement J+4 06h00	
juin-08	§F 3.5.1.2	Densité > 6.10 : réengagement J+3 16h00	
juin-08	§F 3.5.1.3	Densité > 5.80 dont 1 SV avec 2 étapes en fonction : 3 jours de repos base et/ou congés	Pas d'escale prévue à l'été 2008
juin-08	§F 7.3	Noyaux durs : 1 seule maîtrise	
juin-08	§ B 4.5 et § F 4.6.3.1	Vol reporté : si stabilité planning, courrier maintenu	
juin-08	§ F 3.4	Possibilité d'hebergement si dernier TSV > 12h30	
juin-08	§ F 4.1	Engagement TSV = 2h30 à la base et en escale 01h00 avant heure ramassage	
juin-08	§ F 4.3	BEY (1 ON) : si retard, TSV maxi = 14h30 (+1h00)	
juin-08	§ F 5.2.1 f	Vol fusible après BR : stable si DDA non daté	
juin-08	§ F 7.5.1	Modification avant engagement activité à la base, les repos N et J sont stables	
juin-08	§F 5.2.1. c	BR : maxi 62 jours par PNC sur 2 ans	Initialisation des compteurs en juin 2008
juin-08 (TDS) sept. 08 (suivi)	§F 7.1.3	Maxi 7 rotations LC par PNC entre 2 N70 et/ou CA	Activités commençant après le 1er juin
août-08	§F 5.2.1 d	Plus de limitations BR < 15 J	
sept-08	§ F 3.6.2	Si double Alternance Est-Ouest en BR ou triple si accord PNC : RADD 24H	
oct-08	§ F 6.1	DDA : repos base sans chevauchement pour couple	Processus manuel dans un premier temps
nov-08	§ F 8.2	DDA : Escales préférentielles	
déc-08	§ F 7.3	1 Noël tous les 3 ans	Prise en compte de l'historique 2006 et 2007
1ère version hiver 08-09	§ F 8.1	Bourse échange rotation LC	
Mise en œuvre progressive à l'hiver 08-09	§ F 7.3	DDA : + 1J si fractionnement 5+3	
	§ F 7.3	DDA : 1 courrier et 1 repos 2J	
	§ F 7.3	DDA : 1 Vol avec 1 autre PNC	
	§ F 7.3	DDA : 2 choix de DDA repos mensuel ou 1 choix DDA mensuel et 1 DDA courrier	
	§ F 7.3	DDA : création fractionnements 4+4 et 6+2	
	§ F 7.3	DDA : vol similaire (même durée ON+RPC) si refus DDA vol daté	
		Amélioration tests de conflit DDA	

ACCORD PNC 2008-2013
CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE - REGLES D'UTILISATION
MOYEN-COURRIER

Applicable a/c	Réf. Accord PNC	Thèmes	Commentaires
juin-08	§G 3.5	Engagement TSV = 2h30 à la base et en escale 01h00 avant heure ramassage	
juin-08	§G 3.6.4 b	Retard à l'arrivée à la base après 23h30	
juin-08	§G 4.1.2	Réengagement après stage de 3 jours consécutifs	
juin-08	§G 6.5.4	Amplitude maximale 6 jours après maladie	
juil-08	§G 3.1.3	TSV pour rotations avant 8h30	
juil-08	§G 3.4.1	RPC mini 16h	
juil-08	§G 4.2.2.a	Déclenchement autre base +1 h TSV	
juil-08	§G 4.2.2.a	Repos 14h après réserve non déclenchée	
juil-08	§G 6.1.4	Rotations avec + de 9 étapes	
juil-08	§G4.4.2 - Annexe 1	RPC avec tps d'abs >= 60h	
août-08	§G 6.1.4	Limitations de programmation des rotations longues aux non-volontaires rotations longues	
oct-08	§G 6.3	DDA : Repos base sans chevauchement pour couple	Processus manuel dans un premier temps
nov-08	§G 6.3	Escale préférentielle de découcher	
nov-08	§G 9.1	Rotations au départ de Marseille	
déc-08	§ G 6.3	1 Noël tous les 3 ans	
Mise en œuvre progressive à l'hiver 08-09	§G 6.1.4 et §8.1	Volontaires rotations longues : volontariat 4+2 ou 3+3 dans période de 6 ON	
	§G 6.1.5 et §8.1	Deux périodes d'activité de 6 jours consécutifs	
	§G 6.2	Indifférent base planning	
	§G 6.3	2ème passage DDA Vol	
	§G 6.3 b	Fractionnement des S 5 et S 6	
janvier - mars 2009	§G 8.2	Rythmes MC	Sous réserve avancement du groupe de travail (lancement en juin 2008)

ACCORD PNC 2008-2013
CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE - REGLES D'UTILISATION
Dispositions communes à tous les PNC

Applicable a/c	Réf. Accord PNC	Thèmes	Commentaires
juin-08	§D 15	Journées Joker	
sept-oct 2008	§F 9 & G 10	Procédure de contact	En fonction déploiement des téléphones portables débutant le 15/06/08
mai-09	§D 2-8 et 16	Modification règles congés	Campagne en janvier 2009

ACCORD PNC 2008-2013
CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE - REMUNERATION

Effet rétroactif au 01/04/2008 pour l'ensemble des mesures			
Thèmes	**Réf. Accord PNC**	**Applicable a/c paie**	**Rétroactivité : régularisation sur paie**
Primes de fonction CCP/CC	§B 5.2.3 et 5.2.5	juin-08	juin-08
Augmentation du salaire d'embauche (directement en classe adaptation)	§B 1.4	juin-08	juin-08
Rémunération des PNC reclassées au sol avant congés maternité	§C 2.5	juin-08	juin-08
Nouveau mode de décompte et de rémunération de l'activité	§B 4	nov-08	déc-08